

▶ **PLANTER DES ARBRES SUR SA FERME : MODE D'EMPLOI !**



24 000 arbres ont été plantés chez les agriculteurs des Caps et Marais d'Opale en 2022.

Vous souhaitez planter des haies ou des arbres sur votre ferme ? Afin de vous y aider, le Parc naturel régional a réalisé des fiches techniques. Elles donnent le mode d'emploi pour planter et les spécificités à considérer en fonction de l'activité de votre ferme. Une fiche générale reprend les grands principes de la plantation et du suivi des plants durant leurs premières années. Vous pouvez également consulter quatre fiches spécifiques qui décrivent l'installation d'agroforesterie et de haies dans des prairies, dans des parcelles en cultures, en maraîchage ou dans des parcours à volailles. Chaque fiche aborde un éventail de possibilités de plantation sur les fermes (haies, arbres isolés, fruitiers...), les objectifs associés aux productions, les valorisations possibles, les protections à mettre en place...

Vous pouvez également trouver des renseignements sur les plantations dans le « Guide technique du bocage ». Ce guide est un bon allié pour choisir un type de plantation, un mode de conduite, les espèces forestières ou les variétés fruitières à implanter sur votre parcelle, en fonction du contexte local (nature du sol, approvisionnement en eau, exposition au vent, objectifs de la plantation...)*.

Le Parc peut vous accompagner dans votre démarche de projet de plantation. De plus, des formations sur la taille des arbres forestiers et fruitiers vous sont proposées afin de partager les compétences vous permettant de suivre au mieux vos plants :

- ▶ en septembre 2023, une formation à la taille de formation des arbres forestiers,
- ▶ en mars 2024, une session de taille fruitière.

Il est conseillé de préparer son projet plusieurs mois en amont pour prévoir le projet de plantation dans sa globalité.

▶ **Vous souhaitez en savoir plus ?**

Pour être accompagné ou conseillé sur ses plantations d'agroforesterie, contactez Albane Matricon à amatricon@parc-opale.fr – 06 72 98 06 92 ou Philippe Majot à pmajot@parc-opale.fr – 06 72 98 18 73

*Deux mises à jour sont à prendre en compte, dans ce document datant de 2015 : d'une part la plantation des deux espèces d'aubépine n'est désormais plus interdite ni soumise à dérogation ; d'autre part, il est aujourd'hui déconseillé de planter du Frêne commun, touché par la Chalarose.

PRATIQUE

Les fiches techniques d'agroforesterie sont téléchargeables gratuitement sur le site www.parc-opale.fr ou en flashant ce code



ALLER + LOIN

Comment valoriser le bois de sa ferme ? Des agriculteurs des Caps et Marais d'Opale ont testé d'en faire des plaquettes qui remplacent la litière en paille des vaches. Pour en savoir plus, consultez les fiches de retours d'expériences, disponibles sur www.parc-opale.fr ou en flashant le même code ci-dessus.

▶ **MARAICHAGE : DES BANDES FLEURIES POUR DIMINUER LES INSECTICIDES**



Chez eux, les fleurs, ce n'est pas (que) pour faire joli ! Plusieurs maraîchers du marais audomarois testent depuis 2020 une nouvelle technique : planter des bandes fleuries dans des parcelles cultivées en choux. L'objectif est de favoriser la régulation biologique des prédateurs grâce à la présence d'auxiliaires des cultures. Ces derniers permettraient de diminuer l'usage des insecticides, sans pénaliser le développement de la culture et sa commercialisation.

L'expérimentation est poursuivie cette année chez un maraîcher qui a mis en place 4 modalités :

- ▶ 1. Une bande fleurie traitée avec insecticides habituels
- ▶ 2. Une bande fleurie avec moins d'insecticides et moins impactants pour les auxiliaires,
- ▶ 3. Pas de bande fleurie avec les insecticides habituels
- ▶ 4. Pas de bande fleurie avec moins d'insecticides et moins impactants pour les auxiliaires.

Cette expérimentation est complétée par la pose de nichoirs pour favoriser les oiseaux prédateurs des chenilles et par le broyage différencié des berges sur les modalités bandes fleuries, laissant une végétation plus haute côté fossés. Les bandes fleuries sont composées des espèces suivantes : achillée millefeuille, aneth, bleuet, centauree des prés, cerfeuil sauvage, chicorée sauvage, lotier corniculé, marguerite des prés, phacélie à feuille de tanaisie, souci des champs et tanaisie.

Un suivi entomologique des différentes modalités de mai à septembre, réalisé par la FREDON, permet de recenser les ravageurs et les auxiliaires des cultures des parcelles suivies. Les résultats sur les quatre modalités et les quatre années de suivi seront comparés afin de répondre à la question suivante : est-ce que les pratiques mises en œuvre permettent de diminuer l'usage des insecticides en assurant une qualité de récolte, sans surcoût ou avec un faible surcoût ?

▶ **Vous souhaitez en savoir plus ?**

Contactez Charlotte Valantin : cvalantin@parc-opale.fr / 03 21 11 07 31 / 06 07 40 65 69

EN BREF

▶ **DES NOUVELLES DES MAEC !**

Vous êtes plus de 60 agriculteurs à avoir sollicité le Parc naturel régional pour un engagement MAEC ! Les nouvelles mesures nécessitent un temps de prise en main des nouveaux cahiers des charges, la réalisation de diagnostics agro-écologiques et, pour certaines, de plans de gestion. Encore du travail jusqu'à mi-septembre, merci d'avance pour votre patience et votre collaboration !

▶ **LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX**

Les agriculteurs.trices engagé.e.s sur le PSE Hem-Alembon et Slack depuis 2021 ont reçu durant le premier semestre 2023 leurs premières rémunérations pour services environnementaux rendus durant la période 2021-2022. Une vidéo a été réalisée par le CESER chez Hugo Lepetit engagé dans le PSE Hem pour parler du PSE, **vous pouvez la voir en flashant ce code !**



ANNONCE

▶ **CULTIVER DES FLAGEOLETS, POURQUOI PAS ?**

Qui veut cultiver du flageolet vert ? Un collectif d'agriculteurs lance un appel car la demande est forte et la production locale trop faible. Le Flageolet vert (Label Rouge depuis 2006) est un haricot sec typique du Nord de la France, aujourd'hui cultivé sur 20 hectares par 9 producteurs. La filière s'est organisée pour accueillir au mieux de nouveaux producteurs soucieux de l'origine et de la qualité supérieure de leurs produits.

▶ **Vous êtes intéressés par ce débouché ?**

Si vous souhaitez plus d'infos sur la filière, contactez Antoine Bourgeois (producteur à Leulinghem) au 07 83 22 20 25 ou Jean-Baptiste Brunelle (animateur) au 06 16 38 72 89

▶ **DONNEZ VOTRE AVIS !**

Cette lettre vous plaît ? Il y manque quelque chose ? Aidez-nous à l'améliorer en nous envoyant vos remarques par mail à elacour@parc-opale.fr !

N°37
JUILLET 2023

**LA LETTRE
AUX AGRICULTEURS**
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE



SOMMAIRE

- ▶ **ARCADE : UNE ASSOCIATION POUR AIDER LES AGRICULTEURS**
- ▶ **OUVRIRE SA FERME AU PUBLIC : LAURENT A TESTÉ ET APPROUVÉ**
- ▶ **PATURAGE OVIN DES COUVERTS : LE TEST EST CONCLUANT**
- ▶ **GROUPE LES VÉLAGES POUR FAIRE UNE PAUSE EN HIVER**
- ▶ **PLANTER DES ARBRES SUR SA FERME, MODE D'EMPLOI**
- ▶ **MARAICHAGE : DES BANDES FLEURIES POUR LIMITER LES INSECTICIDES**

- PAGE 2
- PAGE 3
- PAGE 4
- PAGE 4
- PAGE 5
- PAGE 6



24 000. C'est le nombre d'arbres qui ont été plantés par des agriculteurs des Caps et Marais d'Opale sur leurs fermes en 2022 ! Ce chiffre impressionnant montre que les pratiques agricoles sont en pleine évolution et que l'agroforesterie, aujourd'hui, n'est plus un gros mot. Mieux, elle se présente désormais comme une vraie solution d'avenir pour le monde agricole.

Depuis longtemps, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale encourage cette pratique qui limite l'érosion des sols, nourrit la terre et protège les animaux et prairies des excès climatiques. Nos agents conseillent et accompagnent les agriculteurs volontaires dans leurs projets de plantation. Nous sommes d'ailleurs très heureux de vous présenter ces fiches techniques, un mode d'emploi décliné à tous les types de fermes et qui complète efficacement la présence sur le terrain des agents du Parc. Je vous en souhaite une bonne lecture avant de vous revoir peut-être prochainement lors d'un événement consacré à la place de l'arbre dans le monde agricole.



SOPHIE WAROT-LEMAIRE
Conseillère Départementale
Présidente du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

RESTEZ INFORMÉS !

Nouveau !
Une page Facebook dédiée aux agriculteurs a été créée. Elle permet d'échanger infos, événements et résultats d'expérimentations entre agriculteurs du territoire !

Rendez-vous sur la page :



Retrouvez aussi toutes les actions pour l'agriculture du Parc naturel régional sur le site internet :

www.parc-opale.fr



À LA UNE

FAIRE VISITER SA FERME PAR LES HABITANTS : LAURENT A TESTÉ ET APPROUVÉ !

C'est un mercredi ensoleillé. Les enfants pourraient être à la danse ou au basket. Mais non cette dizaine d'enfants et leurs parents sont venus visiter la ferme de Laurent Bodin à Samer.

Ouvrir la ferme au grand public, c'est une pratique qui commence à faire son chemin chez les agriculteurs. Au menu de l'après-midi : promenade dans les prairies bocagères, petits jeux ludiques sur la faune et la flore, goûter gourmand, le tout couronné d'une présentation de la ferme par son propriétaire.

Échanger sur la réalité du métier d'agriculteur

Et les questions des visiteurs sont nombreuses. Laurent Bodin tente d'y répondre avec ses propres mots tout en montrant concrètement comment fonctionne un élevage de vaches. On parle alors du métier d'agriculteur, des pratiques d'élevage à l'herbe, des prairies et de leur rôle pour la préservation de l'environnement et du climat, mais aussi gastronomie et produits locaux. « C'est intéressant de pouvoir parler de mes pratiques », confirme Laurent Bodin.

Si les activités sont prévues pour enrichir l'après-midi, la présentation reste le coeur de la démarche. Il s'agit pour l'agriculteur d'expliquer aux habitants le quotidien d'une exploitation agricole, les contraintes et les joies de tous les jours. C'est une action de pédagogie qui recrée du lien entre les agriculteurs et les habitants mais aussi entre les habitants et leurs assiettes.

Activités ou chantiers participatifs

L'ouverture de la ferme aux habitants peut prendre plusieurs formes. Si Laurent Bodin a opté pour une visite avec des activités ludiques, d'autres mêlent l'utile à l'agréable et organisent chez eux des chantiers participatifs de plantations de haies. Ce fut notamment le cas à Wacquinghen début 2022. Dans les deux cas, un accompagnement technique du Parc naturel régional est proposé pour organiser l'événement.



À Samer, après deux heures de visite et d'activités, c'est l'heure pour les habitants de quitter la ferme. Et pour Laurent, deux heures, c'était trop court : « On voudrait presque que cela dure plus longtemps, sourit-il. Il y a toujours beaucoup de choses à raconter. » Nulle inquiétude pour la suite, après tout, ce n'est que partie remise !

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour organiser un événement sur votre ferme et présenter votre métier aux habitants, contactez Sophie Quennesson à [sqquennesson@parc-opale.fr](mailto:squennesson@parc-opale.fr) ou au 03 21 11 07 35.



La visite de la ferme de Laurent Bodin était organisée dans le cadre des actions agricoles réalisées pour préserver les paysages du bocage boulonnais.

ALLER + LOIN

Un groupe de travail sur la valorisation de la viande et des produits laitiers se met en place, via notamment la Marque Valeurs Parc et la restauration collective

Vous êtes intéressés ?
Contactez
Sophie Quennesson à
[sqquennesson@parc-opale.fr](mailto:squennesson@parc-opale.fr)
ou au 06.31.81.75.28

PÂTURAGE OVIN DES COUVERTS : LE TEST EST CONCLUANT !

Pour protéger les sols, la technique du couvert végétal a fait ses preuves. Mais que faire ensuite de ce couvert une fois que l'on a plus besoin de lui ? Une des solutions testées par certains consiste à laisser ce couvert au pâturage des ovins. Une technique gagnant-gagnant : en plus d'offrir une nourriture saine et riche aux animaux, elle aide à lutter contre la prolifération des limaces.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a suivi les effets de cette pratique sur le sol pâturé d'un paysan partenaire en 2021 et 2022. Le résultat ? Une amélioration de la vie et de la fertilité du sol de l'agriculteur. Les résultats ont été rendus publics lors d'une journée technique organisée à la Maison familiale rurale de Campagne-lès-Boulonnais. Cette journée avait notamment pour but de nouer des partenariats entre les cultivateurs et les éleveurs. Cette pratique en est un bel exemple. Forts de ce bon résultat, d'autres agriculteurs testent la méthode du pâturage ovin des couverts. Des expérimentations seront mises en place afin d'aborder les questions les plus techniques que se posent agriculteurs et éleveurs sur cette pratique.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Pour en savoir plus et rencontrer des cultivateurs et éleveurs pratiquant le pâturage ovin des couverts près de chez vous, n'hésitez pas à contacter Baptiste Camus à bcamus@parc-opale.fr ou au 03 21 11 07 35.



L'expérimentation du pâturage ovin des couverts a donné des résultats encourageants sur l'enjeu de la préservation des sols.

VÊLAGES GROUPÉS DE PRINTEMPS : RÉCONCILIER VIE SOCIALE ET PRODUCTION LAITIÈRE

La difficulté de s'épanouir socialement est l'une des principales causes de reconversion pour les producteurs laitiers et c'est pourquoi beaucoup d'éleveurs cherchent des moyens de réduire l'astreinte de la traite. Là où certains font le choix d'embaucher de la main d'œuvre sur la ferme, d'autres éleveurs français travaillent à grouper les vêlages pendant le printemps pour harmoniser besoin de nourriture et disponibilité du pâturage tout en fermant la salle de traite durant l'hiver et les fêtes de fin d'année.

C'est la raison pour laquelle plusieurs éleveurs du Parc se sont réunis dans un collectif, à la suite d'un voyage d'étude organisé par le Parc naturel régional et Initiatives Paysannes en 2020, pour découvrir comment les éleveurs bretons du Cedapa avaient organisé leurs vêlages et comment adapter cette façon de produire dans le Pas-de-Calais. Objectifs du groupe : maximiser la valorisation de l'herbe au pâturage, minimiser les charges opérationnelles et être davantage « maître » de son temps de travail. Les premiers éleveurs à s'être lancés dans la pratique sur le Parc ont pu fermer la salle de traite pendant 7 semaines cet hiver 2022-2023, en concentrant leur production laitière entre mars et décembre, tout en conservant leur objectif de revenu. Quelques points d'attention dans la pratique : la réussite des fécondations, la maîtrise des charges alimentaire, s'organiser pour gérer le pic de travail au moment des vêlages. Les pratiques de tarissement et des vaches nourrices font aussi partie des discussions !

Vous souhaitez en savoir plus ?

Si vous désirez profiter de l'expérience acquise sur les vêlages groupés et la monotraite, vous pouvez contacter Baptiste Camus à bcamus@parc-opale.fr et au 03 21 11 07 35.

